



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT115453-C242443**

2. Nom et adresse de l'opérateur

**MARTIN MARIE NOELLE – EPARGNES**  
**LES GRAINES DANS LE VENT**  
11 ROUTE DE LA PROVIDENCE  
  
17120 EPARGNES

Activité principale: **PRODUCTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle

**Bureau Veritas Certification France**  
Le Triangle de l'Arche  
9 cours du Triangle  
92937 Paris-la-Défense CEDEX  
**FR-BIO-10**

4. Catégories de produits/activité

**Distribution de produits divers**

Sachet de graines potagères, PPAM, fleurs

**Autres légumes**

Productions de graines de : Aubergine , betterave, carotte, céleris, choux cabus, choux frisé , concombre, cornichon, courge misquet , courgettes, courges décoratives, haricots, laitues, moutarde, panais, patisson, pastèque, physalis, poivrons, poireaux, petimarrons, potirons, radis, tomates.

**Fleurs et plantes ornementales**

Graines de fleurs : Achillée millefeuille, Bardane, Baselle rouge, Basilic Tulsi, Benoite commune, Bleuets des champs, Bouillon blanc, Bourrache, Bourse à pasteur, Brunelle commune, Camomille matricaire, Capucine, Chrysanthème comestible, Compagnon blanc, consoude officinale, Coquelicot, Epinard perpétuel, Fenouil commun, Fenugrec, Fumeterre officinale, Géranium robertianum, Giroflée ravenelle, Grande chélideine, Guimauve, Julienne des dames, Mauve sylvestre, Mélilot officinal, Mélisse citronnelle, Millepertuis, Nepeta cataire, Nigelle de Damas, Onagre biennnis, Origan vulgaire, Pastel des teinturiers, Pensée sauvage, Petite pimprenelle, Pois de cœur, Reine des prés, Roquette sauvage, Saponaire, Sauge blanche, Sauge sclérée, Souci des champs, Tagète nématicide, Thé des jardins, Valériane officinale, Verveine officinale.

Graines d'Aromatiques : Aneth,

Anis vert, Basilic cannelle, Basilic fin vert, Basilic grand vert, Cerfeuil commun, Ciboulette, Co

**Plants à repiquer, pépinières**

5. Définis comme

Agriculture Biologique

Agriculture Biologique

Agriculture Biologique

Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 15/05/2021 au 31/03/2023

7. Date de contrôle: 03/06/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à [producteurbio@bureauveritas.com](mailto:producteurbio@bureauveritas.com).

**Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non**

**Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non**

Paris La Défense, le : 20/06/2022  
Pour le Président, Laurent Croguennec



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT115453-C242443**

2. Nom et adresse de l'opérateur

**MARTIN MARIE NOELLE – EPARGNES**  
**LES GRAINES DANS LE VENT**  
11 ROUTE DE LA PROVIDENCE  
  
17120 EPARGNES

Activité principale: **PRODUCTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme  
de contrôle

**Bureau Veritas Certification France**  
Le Triangle de l'Arche  
9 cours du Triangle  
92937 Paris-la-Défense CEDEX  
**FR-BIO-10**

4. Catégories de produits/activité

Plants d'aromates et de fleurs / Persil, ciboulette, basilic, aneth, bourraches,  
consoude, mélisse, camomille, sauge, sarriette, pomprenelle, coriandre,  
roquette  
plants de légumes . . Epinar sarriette, tomates, aubergines, poivrons,  
pastèques, concombres, salades, courgettes, courges, potirons,  
potimarrons, melons, tomatillo, piment .

5. Définis comme

6. Période de validité : Du 15/05/2021 au 31/03/2023

7. Date de contrôle: 03/06/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à [producteurbio@bureauveritas.com](mailto:producteurbio@bureauveritas.com).

**Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non**  
**Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non**

Paris La Défense, le : 20/06/2022  
Pour le Président, Laurent Croguennec